



Avec l'aimable soutien de la Chambre de Commerce de Luxembourg et du Comité Français de l'Arbitrage,

le **Think Tank pour le développement de l'arbitrage à Luxembourg***

a l'honneur de vous inviter à une conférence sur :

Le contrôle de la sentence arbitrale au regard de l'ordre public

qui se tiendra le 25 janvier 2016 de 14 h 00 à 18 h 00

à la Chambre de Commerce de Luxembourg, 7 r. Alcide de Gasperi-Kirchberg, 2981 Luxembourg.

* Créé en octobre 2013, le *Think Tank* pour le développement de l'arbitrage à Luxembourg regroupe une quarantaine de magistrats, avocats et professeurs de droit qui s'intéressent particulièrement à l'arbitrage. Il travaille actuellement sur un projet de réforme de la loi luxembourgeoise sur l'arbitrage. Pour tout renseignement, merci d'envoyer un email à l'adresse info@bf-avocats.com.

PROGRAMME

14 :00 **ACCUEIL** sous la Présidence de **Monsieur Pierre HURT**, Avocat à la Cour au barreau de Luxembourg, Docteur en droit, Chargé de cours associé à l'Université du Luxembourg, Trésorier du *Think Tank*

14 :15 **LE POINT DE VUE LUXEMBOURGEOIS:** Intervention de **Monsieur Gilles CUNIBERTI**, Professeur à l'Université du Luxembourg

14 :45 Questions

15 :00 **LE POINT DE VUE FRANCAIS:** Intervention de **Monsieur Pierre MAYER**, Professeur émérite à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, avocat au barreau de Paris, membre du bureau du CFA

15 :30 Questions

15 :45 Pause

16 :00 **LE POINT DE VUE BELGE:** Intervention de **Monsieur Paul LEFEBVRE**, Avocat près la Cour de cassation belge, Professeur à l'ICHEC

16 : 30 Questions

16 : 45 Vin d'honneur

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Si vous souhaitez participer à cette conférence merci de le confirmer impérativement par email à l'adresse info@bf-avocats.com jusqu'au 15 janvier 2016.

L'inscription est gratuite mais le nombre de places est limité.